

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Modification de l'article 16 du Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés (RCTSCE) | Attestateurs (ATT)

Longueuil, le 20 juillet 2023

Des modifications apportées au RCTSCE entreront officiellement en vigueur le 20 juillet 2023. Ces modifications concernent les habilitations requises pour permettre à une personne de fournir l'attestation exigée en vertu de l'article 16 du Règlement : https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2023F/80047.pdf

Attestateurs inscrits à Traces Québec

En raison de cette modification réglementaire, les utilisateurs ayant un compte attestateur (ATT) devront confirmer à l'aide du système Traces Québec qu'ils remplissent l'une ou plusieurs des conditions suivantes :

- Être un professionnel au sens de l'article 1 du Code des professions (chapitre C-26);
- Être autorisé par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre;
- Être agréé ou certifié dans le domaine de la caractérisation et de la réhabilitation de terrains par un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes en vertu de la norme ISO 17024;
- Être titulaire d'un diplôme d'études postsecondaires dans une discipline scientifique et posséder au moins cinq années d'expérience dans le domaine de la caractérisation et de la réhabilitation des terrains et n'être ni celui qui est tenu de remplir les bordereaux de suivi, ni la personne physique qui a rempli ces bordereaux, ni celui qui excave les sols, ni un de leurs employés.

Il est possible pour un utilisateur de sélectionner plus d'une condition, cependant il est obligatoire d'en choisir au moins une.

Pour attester un projet ou pour accepter une invitation à participer à un projet, il est nécessaire de vous connecter à votre compte attestateur (ex. ATT0000001) à partir du portail Web et de valider les conditions requises.

Lorsque vous serez connecté à votre compte attestateur, une bande informative s'affichera au-dessus du menu principal, cliquez sur le bouton « **Valider** ». Vous serez automatiquement dirigé vers la page de validation.

Nom du compte ATT0010796 (Henry Starnes) ▼

⚠ En raison de la récente modification réglementaire, vous devez valider les conditions requises pour attester un projet. Valider

Cochez les cases correspondant à votre situation et cliquez sur « **Enregistrer** ».

Vous avez maintenant accès à votre compte attestateur.

- 30 -

Source :

Sarah Trepanier

Technicienne administrative et soutien aux communications

Attestra

strepanier@attestra.com